

SICAV BNA
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2004
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de la réunion de votre conseil d'Administration tenue le 28 mars 2003, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des comptes trimestriels arrêtés au 31 décembre 2004.

Nous avons procédé, dans le cadre de notre mission, au contrôle des états financiers de la **SICAV BNA** à la date sus indiquée. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises et a comporté, par conséquent, les contrôles, sondages ainsi que toutes autres procédures de vérification jugées nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligence normale.

Nous avons vérifié le respect par la **SICAV BNA** des conventions comptables de base telles que prévues par la loi 96-112 du 30 décembre 1996, du décret 96-2459 du 30 décembre 1996 ainsi que des normes comptables relatives aux OPCVM prévues par l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.

Au 31 décembre 2004, les actifs de la société **SICAV BNA** se chiffrent à **2.398.096 D** et sont composés de :

- Valeurs mobilières pour un total de 1.913.449 D soit 79,79 % ;
- Et de liquidités et équivalents de liquidités pour un total de 470.732 D soit 19,63 %.

Ces proportions sont quasiment conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36, et 37 du code des organismes de placement collectif, promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Ledit article stipule que les actifs des organismes de placement collectif en valeurs mobilières se composent de valeurs mobilières dans la proportion de 80 % et de liquidités et quasi liquidités dans la proportion de 20%.

La société **SICAV BNA** emploie son actif net arrêté à **2.359.023 D** en titres émis par des sociétés dans des proportions variables, dont une ci-après citée dépasse le taux de participation maximum de 10 % prévu par l'article 29 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif :

SOCIETE	POURCENTAGE DE L'ACTIF NET EMPLOYE DANS LA SOCIETE
TUNIS-RE	16,95 %

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies et à l'exception de la remarque développée ci-dessus, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de la **SICAV-BNA** arrêtés au 31 décembre 2004 tels qu'annexés aux pages suivantes du présent rapport sont réguliers et donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société.

Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 décembre 2004 font apparaître un total du bilan de **2.398.096 D**, un actif net de **2.359.023 D** et un résultat net de la période déficitaire de **79.176 D**.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
RAOUF MENJOUR
MEMBRE DE BAKER TILLY INTERNATIONAL

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2004
(En dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2004	31/12/2003
ACTIF			
Portefeuille-titres	3.1	1 913 449	1 928 504
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 860 920	1 881 235
Autres valeurs		52 529	47 269
Placements monétaires et disponibilités		470 732	484 795
Placements monétaires	3.2	470 025	484 114
Disponibilités		707	681
Créances d'exploitation	3.3	13 915	
TOTAL ACTIF		2 398 096	2 413 299
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.4	9 699	9 574
Autres créditeurs divers	3.5	29 374	29 518
TOTAL PASSIF		39 073	39 092
ACTIF NET			
Capital		2 271 184	2 274 294
Capital en nominal	3.6	3 826 000	3 898 300
Capital début de période		3 898 300	4 360 200
Emission en nominal		1 730 600	4 150 400
Rachat en nominal		< 1 802 900>	< 4 612 300>
Sommes non distribuables		< 1 554 816>	< 1 624 006>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	3.7	< 1 624 006>	< 1 899 065>
Sommes non distribuables de l'exercice en cours	3.8	69 190	275 059
Sommes distribuables		87 839	99 913
Sommes distribuables de l'exercice en cours	3.9	87 801	99 899
Report à nouveau		38	14
ACTIF NET		2 359 023	2 374 207
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 398 096	2 413 299

ÉTAT DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE
(En dinars tunisiens)

	NOTE	Période	Période	Période	Période
		01/10/2004 31/12/2004	01/01/2004 31/12/2004	01/10/2003 31/12/2003	01/01/2003 31/12/2003
Revenus du portefeuille-titres			155 793		169 355
Dividendes			125 877		165 954
Revenus des titres OPCVM			29 916		1 408
Revenus des obligations et valeurs assimilées	-				1 993
Revenus des placements monétaires	4.1	4 391	17 251	3 873	19 082
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 391	173 044	3 873	188 437
Charges de gestion des placements	4.2	-8 816	-35 557	-8 857	-35 556
REVENU NET DES PLACEMENTS		-4 425	137 487	-4 984	152 881
Autres produits					
Autres charges	4.3	-12 439	-49 160	-6 080	-41 917
RESULTAT D'EXPLOITATION		-16 864	88 327	-11 064	110 964
Régularisation du résultat d'exploitation		-3 609	-526	-2 953	-11 065
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-20 473	87 801	-14 017	99 899
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres		-57 599	134 478	-1 697	323 632
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-4 255	-88 894	1 450	-243 803
Frais de négociation		-458	-952		-2 478
RESULTAT NON DISTRIBUABLE	4.4	-62 312	44 632	-247	77 351
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-79 176	132 959	-11 311	188 315

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 31 DÉCEMBRE 2004
(En dinars tunisiens)

	Période	Période	Période	Période
	01/10/2004 31/12/2004	01/01/2004 31/12/2004	01/10/2003 31/12/2003	01/01/2003 31/12/2003
Variation de l'Actif Net Résultat des opérations				
d'exploitation	-79 176	132 959	-11 311	188 315
Résultat d'exploitation	-16 864	88 327	-11 064	110 964
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	-57 599	134 478	-1 697	323 632
Plus ou moins valeurs réalisées / cession de titres	-4 255	-88 894	1 450	-243 803
Frais de négociation de titres	-458	-952		-2 478
Distributions de dividendes		-99 875	-1	-66 800
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-84 889	-48 268	-63 980	-275 258
Souscriptions				
Capital	319 700	1 730 600		4 150 400
Régularisation des sommes non distribuables	-125 546	-675 002		-1 715 417
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	8 028	12 100		58 863
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-	-	-
Rachats				
Capital	-450 300	-1 802 900	-106 000	-4 612 300
Régularisation des sommes non distribuables	174 866	699 560	44 973	1 913 124
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-11 637	-12 626	-2 953	-69 928
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-164 065	-15 184	-75 292	-153 743
En début de période	2 523 088	2 374 207	2 449 499	2 527 950
En fin de période	2 359 023	2 359 023	2 374 207	2 374 207
NOMBRE D' ACTIONS (ou de parts)				
En début de période	39 566	38 983	40 043	43 602
En fin de période	38 260	38 260	38 983	38 983
VALEUR LIQUIDATIVE	61 657	61 657	60 903	60 903
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-13,140%	5,684%	-1,738%	7,898%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
SITUATION ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2004

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 4 novembre 1993 et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 2 août 1993.

Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi 95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20 %.

La BNA CAPITAUX intermédiaire en bourse assure la gestion du portefeuille de la SICAV BNA, la Banque Nationale Agricole est désignée dépositaire de ses actifs.

La SICAV BNA siège au troisième étage de l'immeuble Ennouzha cité Ennassim 2 rue 8301 Tunis.

2- CONVENTIONS ET PRINCIPES COMPTABLES :

Les états financiers de SICAV BNA arrêtés au 31 décembre 2003, sont établis conformément aux prescriptions prévues par la loi 96-112 du 30-12-1996, le décret 96-2459 du 30-12-1996 ainsi que les normes 16 à 18 prévues par l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers comportent :

- Le bilan,
- L'état de résultat,
- L'état de variation de l'actif net,
- Les notes aux états financiers.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour le prix d'achat. Les frais sur les opérations sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la côte et à la juste valeur pour les titres non admis à la côte. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

2-3- Evaluation des placements monétaires :

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2-4- Cession des placements :

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3. ACTIF

3.1 Portefeuille titres :

Le portefeuille titres s'analyse comme suit :

	Coût d'acquisition	+/- Values	Valeur actuelle
Actions et droits rattachés	2 437 018	<576 098>	1 860 920
Titres SICAV	53 137	<609>	52 529
	2 490 155	<576 707>(1)	1 913 449

(1) Ce solde correspond au montant des plus ou moins values potentielles résultant de l'évaluation du portefeuille au 31 décembre 2004.

Portefeuilles titres
arrêté au 31 Décembre 2004
(En dinars tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2004	% actif net	% du capital de l'émetteur
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 437 018	1 860 919	78,88	
Actions valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote		1 937 062	1 460 954	61,93	
Actions		1 937 038	1 460 930	61,93	
ASTREE	50	686	1 184	0,05	0,00
ATL	715	24 826	13 916	0,59	0,07
BTEI	8 000	161 213	178 976	7,59	0,18
ELECTROSTAR	525	7 339	3 966	0,17	0,03
ICF	295	18 363	8 879	0,38	0,03
SFBT	3 940	209 049	159 570	6,76	0,04
SIAME	6 240	303 677	190 320	8,07	0,44
SIMPAR	9 000	119 090	144 090	6,11	1,50
SIPHAT	5 800	65 118	80 956	3,43	0,32
SOTETEL	5 566	309 595	150 148	6,36	0,25
SOTRAPIL	16 000	297 651	224 368	9,51	0,56
SOTUMAG	6 255	104 369	87 570	3,71	0,70
SOTUVER	1 000	10 590	14 000	0,59	0,08
SPDIT SICAF	3 500	89 950	86 394	3,66	0,10
STB	15 000	194 207	95 325	4,04	0,06
TUNISAIR	2 000	21 315	21 268	0,90	0,13
Droits		24	24	0,00	
AMSDA1/50	1				
AMSDA1/51	1				
AMSDA21/51	1				
BNA DA 49	20	22	22		
AB DA 1/27	2	2	2		
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote		499 956	399 965	16,95	1,70
TUNISRE	41 663	499 956	399 965	16,95	1,70
Titres des OPCVM		53 137	52 529	2,23	
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	500	53 137	52 529	2,23	
TOTAL		2 490 155	1 913 448	81,11	

3.2 Placements monétaires :

Cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Bon BNA Placement	467	467 000	470 025	19,92 %

3.3 Créances d'exploitation

Ce poste enregistre le montant net de 13.915 D à recevoir sur l'opération de vente de mille titres SOTRAPIL effectuée le 31 décembre 2004

3.4. Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2004	31/12/2003
Rémunération du gestionnaire	8 519	8 394
Rémunération du dépositaire	1 180	1 180
TOTAL	9 699	9 574

3.5 Autre créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2004	31/12/2003
Jetons de présence	3 438	2 586
Commissaire aux comptes	7 404	5 383
Conseil du marché financier	199	203
Primes et Indemnité	15 197	17 284
Autres	3 136	3 653
TOTAL	29 374	29 518

3.6 Capital social :

L'évolution du capital de la SICAV-BNA s'analyse comme suit :

Capital au 1/1/2004

Montant	3 898 300
Nombre de titres	38 983
Nombre d'actionnaires	250

Souscriptions réalisées

Montant	1 730 600
Nombre de titres émis	17 306

Rachats effectués

Montant	1 802 900
Nombre de titres rachetés	18 029

Capital au 31/12/2004

Montant	3 826 000
Nombre de titres	38 260
Nombre d'actionnaires	234

3.7 Sommes non distribuables des exercices antérieurs :

Résultat non distribuable exercice clos	<1 899 065>
Emissions en primes d'émissions au 31 décembre 2003	<1 715 417>
Rachats en primes d'émissions au 31 décembre 2003	1 913 125
Résultat non distribuable au 31/12/2003	77 351
	<u><1 624 006></u>

3.8 Sommes non distribuables exercice en cours :

Cette rubrique s'analyse comme suit:

Résultat non distribuable au 31 décembre 2004	44 632
Emissions en primes d'émission au 31 décembre 2004	<675 002>
Rachats en primes d'émissions au 31 décembre 2004	699 560
	<u><u>69 190</u></u>

3.9 Sommes distribuables de l'exercice en cours :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2004	88 327
Régularisation du résultat d'exploitation	< 526>
	<u><u>87 801</u></u>

4. ETAT DE RESULTAT :**4.1 Revenus des placements monétaires :**

Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	1/10/2004 au 31/12/04	1/10/2003 au 31/12/03
Intérêts bons de trésor	4 391	3 873
	<u>4 391</u>	<u>3 873</u>

4.2 Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion se détaillent comme suit :

	1/10/2004 au 31/12/04	1/10/2003 au 31/12/03
Rémunération du gestionnaire	8 519	8 394
Rémunération du dépositaire	297	464
	<u>8 816</u>	<u>8 858</u>

4.3 Autres charges :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	1/10/2004 au 31/12/04	1/10/2003 au 31/12/03
Prime et indemnités	7 562	6 066
Jeton de présence	852	840
Redevance CMF	609	600
Honoraires CAC	2 021	<1 620>
Autres	1 395	194
	<u>12 439</u>	<u>6 080</u>

4.4. Résultat non distribuable :

	1/10/2004 au 31/12/04	1/10/2003 au 31/12/03
Variations des plus ou moins values potentielles	<57 599>	<1 697>
Plus ou moins values réalisées	<4 255>	1 450
Frais de négociation	<458>	
	<u><u><62 312></u></u>	<u><u><247></u></u>

4.5 Résultat de la période :

Le résultat de la période s'analyse comme suit :

	1/10/2004 au 31/12/04	1/10/2003 au 31/12/03
Résultat d'exploitation	16 864	11 064
Résultat non distribuable	62 312	< 247>
	<u><u>79 176</u></u>	<u><u>< 11 311></u></u>